



Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2018

Date de convocation : 27 juin 2018

Sous la Présidence de GOEHRY Mireille, Maire
Elus : 52 - En fonction : 47 - Présents ou représentés : 35

Présents : ADAM Jean-Marie - ALBINET Arnaud - BARROUILLET Danièle - BOISSEAU Catherine - BRUCKMANN Jacques - BURGER Sylvie - CRIQUI Jean-Marie - DIGIUSTO Christiane - DISS Richard - ECKART Jean-Luc - FELDMANN Jean-Paul - FLICK Guillaume - FRANCK Céline - FRITSCH Christelle - FRITSCH Laure - GEHIN Patrick - GOEHRY Mireille - GOEHRY Sophie - HAMM André - KIENTZ Patrick - KOESSLER Michèle - KREMMEL Catherine - KREMMEL Christine - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - SCHAEFFER Anita - SPITZER François - WOLFF Jennifer

Pouvoirs : GROSS Dominique à BOISSEAU Catherine - HANTSCH Myriam à CRIQUI Jean-Marie - UGE Brigitte à ECKART Jean-Luc - HUSER Michel à FELDMANN Jean-Paul - FREUND Bernard à SPITZER François - LOHR Monique à FRITSCH Laure - FUCHS ALBERT à KOESSLER Michèle

Absents excusés : FREUND Bernard - FUCHS Albert - GROSS Dominique - HANTSCH Myriam - HUSER Michel - JOST Jean-Louis - LOHR Monique - MATTERN Michael - MULLER Maurice - RISCH Francis - SAENGER Tharcisse - SCHNEIDER Laurent - UGE Brigitte

Absents : MENNY Alain - SIEFERT Eric - FUCHS Didier - LAPP Sébastien - GANTZER Pierre - GILLIG Yves

DCM 2018 – 119

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Liaison verte Tranche 1 Mittelhausen – Wingersheim : Avenant n° 2 au marché de travaux GCM

Le Conseil Municipal,

VU la délibération N° 2016-085 du 28/11/2016 portant sur l'attribution du marché à la Société GCM de Bouxwiller ;

VU la délibération N° 2017-050 portant validation de l'avenant n° 1 pour un montant de **9 930 € HT** ;

VU la proposition du bureau d'études M2i en date du 26 juin 2018, d'un avenant n°2 pour un montant de **2 999,96€ HT** correspondant à une augmentation totale du marché initial de 9,02% ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux de la société GCM de BOUXWILLER pour un montant HT de **2 999,96 €** portant ainsi le montant définitif des travaux à la somme de **156 210,96 € HT** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 120

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Liaison verte Tranche 2 Wingersheim – Groupe scolaire intercommunal : Avenant n° 1 au marché de travaux COLAS

Le Conseil Municipal,

VU la délibération N° 2017-041 du 26/06/2017 portant sur l'attribution du marché à la Société COLAS, à OSTWALD ;

VU la proposition du bureau d'études M2i en date du 26 juin 2018, d'un avenant n°1 pour un montant de **28 226,15 € HT** correspondant à une augmentation de **7,73%** par rapport au montant initial.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de la société COLAS à Ostwald, pour un montant HT de **28 226,15 €** portant ainsi le montant des travaux à la somme de **393 219,85 € HT** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(à l'unanimité)

7 – Finances locales
 7.1 – Décisions budgétaires
Décisions modificatives au budget principal 2018 de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire :

- **DECIDE** de modifier les imputations budgétaires selon le détail suivant :

En recettes de fonctionnement :

- article 775 - produits cessions immobilisations - 19 268,00 €

En dépenses de fonctionnement :

- article 023 – virement section d'investissement - 19 268,00 €

En recettes d'investissement :

- article 021 – autofinancement - 19 268,00 €
- article 024 – immobilisations affectées + 19 268,00 €

- **AUTORISE** le Maire à inscrire ces décisions modificatives au budget principal 2018.

(à l'unanimité)

7 – Finances locales
 7.1 – Décisions budgétaires
Décisions modificatives au budget principal 2018 de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire :

- **DECIDE** de modifier les imputations budgétaires selon le détail suivant :

En recettes d'investissement :

- article 2041511 – report de crédit 2017 à inscrire en reste à réaliser + 14 350,00 €
- article 2041511 – en dépenses nouvelles 2018 - 14 350,00 €

- **AUTORISE** le Maire à inscrire ces décisions modificatives au budget principal 2018.

(à l'unanimité)

9 – Autres domaines de compétence
 9.1 – Autres domaines de compétence des communes
DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2019 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement ;

Considérant la candidature de M. Jean-Paul FELDMANN, adjoint au Maire délégué de Mittelhausen ;

Et après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** au titre de coordonnateur communal, **M. Jean-Paul FELDMANN** pour effectuer l'encadrement des opérations de recensement de la population de Wingersheim les Quatre bans pour la période du **17 janvier au 16 février 2019**.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à la nomination de M. FELDMANN par arrêté municipal.

(1 abstention)

DCM 2018 – 124

3 – Domaine et patrimoine

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Convention de rétrocession de la nef de l'église de la commune déléguée de Mittelhausen à la commune de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire,

VU le régime juridique du droit local en Alsace Moselle instauré en 1919 ;

VU les orientations favorables des élus lors des discussions antérieures dans ce domaine ;

Et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** le transfert du bien cité ci-dessus au patrimoine de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans et la rétrocession à l'Euro symbolique de la nef de l'église de Mittelhausen ;
- **APPROUVE** le projet de convention tripartite datée du 29 juin 2018 précisant les engagements respectifs de chaque partie ;
- **DEMANDE** au Maire d'engager la procédure administrative correspondante ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que l'acte de rétrocession auprès du Notaire.

(à l'unanimité)

DCM 2018 – 125

8 – Domaines de compétences

8.9 – Culture

« Contrat Territoire Lecture » pour la bibliothèque municipale de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal,

Considérant les explications du Maire,

VU le « Contrat Territoire Lecture » approuvé par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 28 juin 2018 ;

VU l'analyse financière présentée par le Maire pour évaluer les charges annuelles relatives à la bibliothèque de Wingersheim les Quatre Bans ;

Et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la participation financière de Wingersheim les Quatre Bans au « contrat territoire lecture » ;
- **ACTE** la participation financière estimative de la commune de Wingersheim les Quatre Bans des montants suivants :
 - 2 207 € pour l'année 2018 ;
 - 2 332 € pour l'année 2019 ;
 - 4 443 € pour l'année 2020.

(à l'unanimité)

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Acquisition des tenues des Sapeurs-Pompiers de Wingersheim en sortie officielle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de prendre en charge les tenues des Sapeurs-Pompiers en sortie officielle pour un montant total de **4.454,83 € TTC** auprès de l'Etablissement MAISON COLLINET sis à 68600 – BIESHEIM ;
- **ACCEPTE** la contribution financière de l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Wingersheim pour un montant de **3 700 €**.
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre correspondant.

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire,



Mireille Goehry

GOEHRY Mireille

**Les textes intégraux de ces délibérations sont consultables
en mairie durant les heures d'ouverture
ou sur le site de la commune de Wingersheim les Quatre Bans**

<https://wingersheim4bans.payszorn.com/>